

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

12 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 12 janvier 2015, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Vital Carrier et Claude Laroche
M^{mes} les conseillères Karen Godbout, Ginette Charrette et Diana Bruneau

Était absente M^{me} la conseillère Valérie Rancourt

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2015-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Période de questions

M. Réal Rancourt demande pourquoi les citoyens n'ont pas été avisés de la date de l'ajournement de la séance de novembre ainsi que la date de la séance extraordinaire concernant l'adoption du budget.

M^{me} Katy Rivard, directrice générale, explique que le Code municipal exige seulement de publier des avis afin d'annoncer une séance extraordinaire et la séance ordinaire à laquelle seront déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe. M^{me} Rivard ajoute que dorénavant le conseil décidera s'ils font parvenir un communiqué à l'ensemble des citoyens.

M. Vincent Allard demande dans l'indexation des salaires si les pompiers sont inclus.

M^{me} Katy Rivard, directrice générale, mentionne que dans la résolution les postes concernés sont énumérés et que les pompiers ne sont pas mentionnés.

M. Allard ajoute que les pompiers sont des employés de la municipalité et devraient avoir droit à l'indexation des salaires.

M. le maire Pierre Godbout mentionne que le sujet sera discuté lors d'une séance de travail.

M. Gilles Mélançon demande pour quelle raison la niveleuse circule sur la route avec les chaînes installées sur les pneus. Il mentionne que ça use les chaînes plus rapidement et que ça constitue une infraction au code de la route.

M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal affirme qu'il a eu une confirmation d'un contrôleur routier attestant que le conducteur de niveleuse pouvait circuler sur les routes entre les rangs où il doit faire le nivelage.

2015-01-02 Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2014

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

2015-01-03 Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

2015-01-04 Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'ajournement de la session régulière du 15 décembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

2015-01-05 Approbation des comptes

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 85 603.78 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

2015-01-06 Indexation des salaires

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la rémunération des élus et des employés municipaux (directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe, journalier et paysagiste), l'allocation de sécurité du journalier ainsi que le contrat d'entretien ménager soient indexés de 2 % pour l'année 2015. L'indexation des salaires est rétroactive au 1^{er} janvier 2015.

Il est également proposé et résolu que le salaire de l'inspecteur municipal soit augmenté au taux discuté lors de la préparation du budget.

Les employés de la bibliothèque et de la salle Sporteck ne sont pas assujettis à cette indexation, car ils sont régis par la Loi sur les normes du travail concernant le salaire minimum.

Il est aussi résolu que lors des déplacements des élus et des employés municipaux le taux du kilomètre passe de 0.35 \$ à 0.45 \$.

2015-01-07 Tarifs pour la location d'équipement

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que dorénavant l'usage de la machinerie lourde est strictement réservé aux travaux de la municipalité.

2015-01-08 Approbation des prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Poularies

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a effectué de multiples coupures, la municipalité se voit obligé de réduire ses dépenses;

EN CONSÉQUENT il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies ne s'engage pas à assumer la quote-part de 6 253 \$ proposer dans le budget de l'Office municipal d'habitation de Poularies pour l'année 2015. La municipalité de Poularies accepte de participer à ce budget pour un montant égal à celui de 2014 soit 3 754 \$. De plus, la municipalité de Poularies refuse de payer pour la partie remplacement, amélioration et modernisation.

2015-01-09 Renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2015, au montant de 640 \$ excluant les taxes.

2015-01-10 Renouvellement de la cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l’unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités pour l’année 2015, au montant de 868.60 \$ excluant les taxes.

2015-01-11 Remboursement Club de patinage artistique de Macamic

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l’unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 20 \$ par enfant au Club de patinage artistique de Macamic pour les 7 enfants de Poularies inscrits, pour un total de 140 \$ pour la saison 2013-2014. Cette dépense sera comptabilisée dans l’année 2014.

Pour la saison 2014-2015, 6 enfants sont inscrits à 20 \$ chaque pour un total montant de 120 \$. Cette dépense sera comptabilisée dans l’année 2015.

2015-01-12 Demande d’appui afin que le tourisme hivernal local d’Abitibi-Ouest puisse continuer d’exister dans notre région

ATTENDU QUE	la municipalité de Normétal demande l’appui des municipalités de l’Abitibi-Ouest dans cette démarche, afin que le tourisme hivernal puisse contribuer à l’économie de notre région.
CONSIDÉRANT QUE	l’Association QUAD d’Abitibi-Ouest tente d’empêcher l’accès aux anciennes voies ferrées du Canadian National aux motoneigistes;
CONSIDÉRANT QUE	le tourisme en motoneige constitue un moteur économique primordial pour nos commerçant locaux;
CONSIDÉRANT QUE	l’accès aux villages pour les motoneigistes dépend directement de l’accès à ses sentiers qui, jusqu’à maintenant ont pu harmonieusement se partager conjointement par les deux parties quadistes et motoneigistes;
CONSIDÉRANT QUE	les municipalités d’Abitibi-Ouest constatent l’impact économique de la situation et désirent supporter leurs entrepreneurs locaux;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Normétal demande l’appui des municipalités de l’Abitibi-Ouest dans cette démarche d’appui au tourisme hivernal pour demander à l’Association QUAD d’Abitibi-Ouest et à l’Association du Club de motoneige de procéder à la signature d’une entente permettant l’accès aux sentiers pour ainsi régler l’impact économique local.
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Normétal demander aux municipalités de l’Abitibi-Ouest de faire parvenir leur lettre ou leur résolution d’appui à l’Association QUAD d’Abitibi-Ouest et à l’Association du Club de motoneige ainsi qu’aux députés M. François Gendron et Mme Christine Moore.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l’unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Normétal dans sa demande.

2015-01-13 Demande du Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec

ATTENDU QUE	la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec demande à la municipalité de Poularies de contribuer à leur 18 ^e Téléthon régionale;
-------------	--

ATTENDU QUE les citoyens peuvent contribuer personnellement à cette cause;

EN CONSÉQUENT il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer financièrement à ce Téléthon, cependant une lettre sera envoyée à la Ressource afin de leur mentionner l'importance de leur organisation.

2015-01-14 Embauche de deux nouveaux pompiers

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'engagement de M. Kevin Therrien et de M^{me} Marie-Hélène Lacasse en tant que pompier volontaire du Service des incendies de Poularies. Cette embauche est suite à la recommandation de M. Vincent Allard, directeur du Service des incendies de Poularies.

2015-01-15 Achat de 3 nouveaux pagettes pour les pompiers

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 3 nouveaux pagettes. Cette dépense est de 1 686,68 \$ taxes incluses.

2015-01-16 Réparation camion de service

Lors de la vérification mécanique annuelle au printemps 2014 le mécanicien a mentionné que le châssis de la boîte du camion de service de la municipalité était en mauvaise état. Le mécanicien a avisé l'inspecteur municipal qu'à la prochaine vérification cette déficience devrait être corrigée, sinon le camion sera mis hors route.

Selon une estimation faite par Machinerie Horticole Abitibi inc. la dépense pour rendre conforme le camion de service serait d'environ 1 775 \$.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'inspecteur municipal demande d'autres soumissions pour faire cette réparation, par la suite il devra en discuter avec Vital Carrier afin de sélectionner le fournisseur.

De plus, il est résolu d'autoriser la dépense pour un maximum de 1 775 \$.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu jeudi le 29 janvier 2015 à 19 h à la salle du conseil de Poularies.

Période de questions

Aucune question

2015-01-17 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire_____ **Sec.-très./dir. gén.**_____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.